

La Voix du G D S



IBR : l'assainissement des cheptels est en bonne voie

Presque 78% des cheptels sont maintenant reconnus Officiellement Indemnes d'IBR et la prophylaxie hivernale qui arrive permettra de certifier encore de nouveaux cheptels qui sont en situation favorable.

Pour les cheptels en fin d'assainissement (qui ont réformé leurs derniers animaux positifs depuis la dernière prophylaxie), un premier dépistage par le sang sera encore nécessaire cet hiver sur l'ensemble des bovins âgés de 12 mois et plus (sauf les laitières en lactation si elles sont dépistées négatives dans le lait de tank d'octobre 2018) afin d'entrer dans le protocole de certification.

C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de **réformer les derniers bovins positifs et vaccinés en IBR avant les prochaines prophylaxies** (les laits de tanks seront analysés courant octobre et la campagne de prophylaxie sang démarrera le 1^{er} novembre).

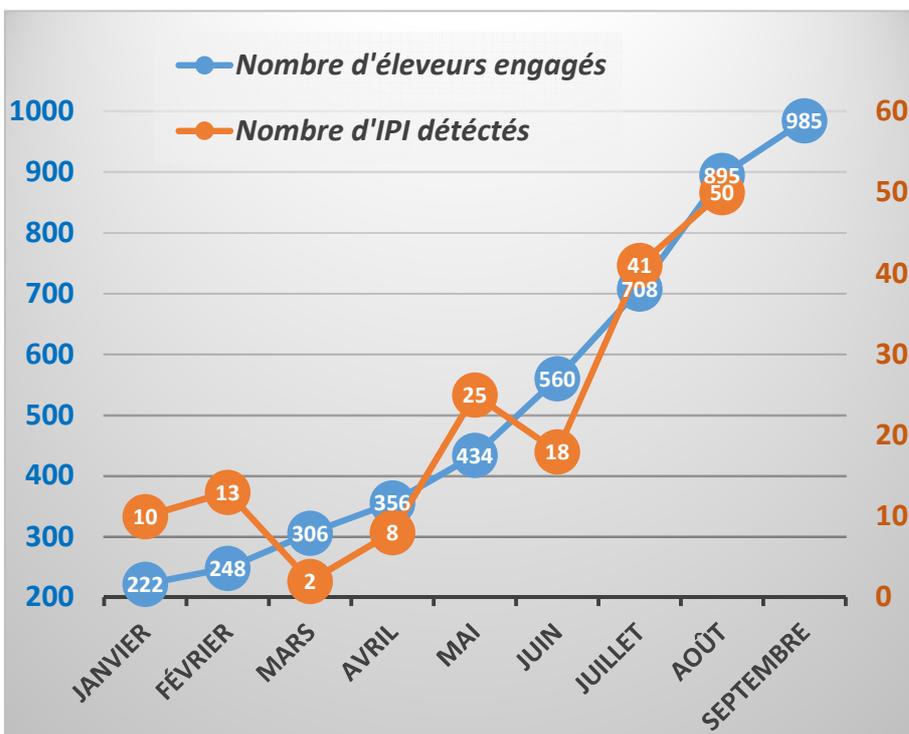
VOTRE MENSUEL SANITAIRE

Lettre d'information - N°25 – Septembre 2018

POINT D'ETAPE BVD : Où en sommes-nous ?

Bientôt 1 000 éleveurs engagés dans le dépistage des veaux à la naissance sur le département : c'est une avancée considérable. Le graphique ci-dessous vous présente l'évolution du nombre d'engagés par mois, ainsi que le **nombre d'IPI détectés**.

Depuis le début d'année, sur la totalité des veaux dépistés, **1,20% d'entre eux sont IPI, ce qui reste faible.**



Les évolutions de ce programme sont donc positives, mais il est nécessaire que chaque éleveur s'engage dans cette démarche afin de pouvoir contrôler rapidement ce virus très préjudiciable.

ATTENTION : Des oublis ou erreurs de notifications de naissances engendrent des anomalies sur les résultats d'analyses, ne permettant pas d'attribuer le statut NON-IPI aux bovins concernés. Merci d'y prêter attention !

- Des réunions d'informations et d'explications du programme BVD sont prévues le mois prochain : le 11/10 à 14h00 à **Maizicourt** et le 18/10 à 10h00 au cabinet vétérinaire de **Lillers**.

Inscriptions et renseignements au 03.21.60.48.77

Vos résultats d'analyses sur votre boîte mail !

Le Laboratoire Départemental d'Analyses du Pas de Calais (LDA62) mettra en place prochainement l'envoi systématique des rapports d'analyses par mail sous format PDF pour les éleveurs clients qui le souhaitent, en complément de l'envoi par voie postale.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit d'envoyer, dès à présent, votre demande à l'adresse suivante : lda62@pasdecalais.fr en indiquant vos coordonnées et l'adresse mail à laquelle les résultats doivent être transmis.

Opération « Désinfection »

Vu l'alerte « PPA », le GDS62 reconduit son opération préférentielle sur le désinfectant jusqu'au 31 octobre, aux mêmes conditions que cet été : entre **4,45 et 5.25€HT** maxi le litre en fonction des conditionnements (60, 20 ou 5 litres) pour du **Désogerme Viruchoc à 1%** (très puissant sur les bactéries, champignons et virus) soit plus de 35% de remise !
Points de dépôts à Arras ou Desvres.

Commande directement auprès de 4D service (03.21.60.48.98)

Paratuberculose : Renforcement de la détection dans notre Département !

Lors du dernier Conseil d'Administration, les éleveurs de la Commission Paratuberculose ont proposé aux membres siégeant de reconduire de nouveau cet hiver un Dépistage Collectif !

Véritable indicateur troupeau, cet outil vous permet d'avoir une idée à un instant T de la présence ou non de la bactérie au sein de votre troupeau.

Mais attention : Nous parlons bien **d'un indicateur** ! Un résultat Négatif est à relativiser :

>> Dans le LGM réalisé pour les ateliers laitiers, l'ensemble des bovins de plus de 18 mois ne sont pas représentés, de même qu'une vache faible positive ne fera pas forcément réagir le mélange.

>> Concernant les ateliers allaitants, la nouveauté de cette campagne est que l'intégralité des bovins de plus de 24 mois prélevés pour la prophylaxie en IBR seront analysés en mélange de 20 en paratuberculose.

Même principe que pour les éleveurs laitiers, si un bovin faible positif est présent dans le troupeau il est possible qu'il ne fasse pas réagir le mélange.

C'est pourquoi si vous souhaitez compléter ce dépistage collectif, ou en cas de suspicion de la présence de la bactérie dans votre troupeau, n'hésitez pas à effectuer une **PCR d'environnement** avec votre vétérinaire.

Le Conseil d'Administration a décidé de prendre en charge 50% de son coût afin d'aider les éleveurs à la détection de cette pathologie dans leurs troupeaux.

Le principe de celle-ci est simple : Le vétérinaire prélève sur 4 sites stratégiques de l'exploitation 4 échantillons de bouse (aire d'attente, box de vêlage, ...), afin de mettre en évidence s'il y a excrétion de la bactérie par votre troupeau ou non.

Pour plus de renseignements,

N'hésitez pas à nous contacter au 03 21 60 48 98.



Le site internet de la FRGDS prochainement en ligne !

La FRGDS Hauts de France finalise son site internet. Celui-ci comprendra de nombreuses rubriques : l'actualité sanitaire, les fiches techniques de présentation des maladies, les actions régionales, les plans de lutte, les documents utiles ... ce site sera le support incontournable pour la conduite de votre troupeau.

Un accès extranet personnalisé vous permettra même, d'ici fin d'année, d'accéder en temps réel, à **vos résultats d'analyses** de laboratoire mais aussi d'extraire un historique pour chacun de vos bovins.

FCO : indemnisation des élevages sentinelles

Dernièrement et par convention entre GDS France et la Dgal, le GDS 62 a procédé au défraiement des dix éleveurs volontaires. En contrepartie de leur participation à la surveillance de la FCO sur leurs troupeaux, l'hiver dernier, un règlement de 200 € leur a été adressé. Le conseil d'administration les remercie pour leur mobilisation.

Nuisibles: dernière ligne droite !

Il ne vous reste plus que **20 jours** pour nous adresser vos attestations de dégâts de nuisibles.

A noter que les espèces suivantes, dites du groupe 2 au titre de la circulaire du 26.03.2012, vont faire l'objet d'une **révision de classement par le ministère de l'écologie** pour les trois prochaines années : belette, fouine, martre, putois, corbeau freux, corneille noire, pie, geai, renard et étourneau sansonnet.

Ces deux dernières espèces pouvant causer des soucis sanitaires (Néosporose, sarcosporidiose pour le renard et salmonellose, brucellose pour l'étourneau), il est urgent que chacun se mobilise et retourne ses attestations (dégâts sur culture et élevage).

Pour rappel, faute d'attestations, l'étourneau n'est plus classé nuisible depuis 2015. Un modèle va vous être retourné par mail ; à diffuser largement !



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter au **03 21 60 48 98** ou par mail à l'adresse suivante : gds62@reseaugds.com



LA PESTE PORCINE AFRICAINE : A NOS PORTES !



Vous avez très certainement entendu parler ces derniers jours de ce virus circulant dans un pays frontalier : La Peste Porcine Africaine qui menace notre territoire.

Il s'agit d'un virus qui touche les suidés, non contaminant pour l'homme mais engendrant des mortalités très importantes dans les populations de porcs ou de sangliers. Présente jusqu'alors dans les pays Baltes, elle est arrivée depuis le 13 Septembre chez nos voisins Belges. A ce jour, 11 cas de PPA ont été confirmés sur des sangliers sauvages en Belgique.

Vous trouverez ci-dessous une fiche technique sur les signes évocateurs de la pathologie.

Pour stopper la propagation du virus seules des mesures de biosécurités strictes sont efficaces :

- **Surveillance accrue** autour des porcs présents sur vos exploitations ou vis-à-vis des sangliers sauvages.
- Toutes personnes extérieures à votre exploitation pénétrant dans vos bâtiments doivent avoir une **tenue jetable complète** et une désinfection des bottes est primordiale à l'entrée et à la sortie.
- **Désinfection** est le mot d'ordre en cette période de crise ! Désinfectez bien votre matériel s'il est utilisé en commun, les quais d'embarquement après chaque départ d'animaux, les bâtiments entre chaque bande, ...
- A la **moindre suspicion contacter son vétérinaire sanitaire** et interdire tout mouvement dans votre exploitation.

Il est de notre ressort de mettre tout en œuvre pour conserver notre statut sanitaire favorable vis-à-vis de cette pathologie, et ainsi préserver la santé de nos élevages et nos marchés commerciaux !

L'Action de chacun, fera la Réussite de tous !

Vous pouvez également consulter le site de la Plateforme ESA pour obtenir en temps réel les évolutions de cette actualité (www.plateforme-esa.fr).

Dernière Minute : GDS France vient d'interpeller le directeur de la DGAL et demande la mise en place d'un plan national de maîtrise des populations de sangliers, compte tenu du risque de diffusion et persistance du virus



VIGILANCE Peste Porcine Africaine Quand la SUSPECTER ?



SI VOUS CONSTATEZ sur vos PORCS

- Appétit diminué,
- Fièvre (> 40°C),
- Augmentation de la consommation d'eau,
- Abattement,
- Regroupements inhabituels d'animaux,
- +/- Rougeurs sur la peau (oreilles, abdomen...),
- +/- Avortements et mortalité sous la mère

AVEC
ou
SANS

Augmentation
de la mortalité

=

Doublement de la mortalité
habituelle sur 15 jours
dans 1 bande ou 1 salle

CONTACTEZ votre VETERINAIRE sans délai !

« Mieux vaut signaler un cas suspect qui s'avérerait négatif
plutôt que de ne pas détecter la maladie »

La peste porcine africaine est une maladie contagieuse qui touche les porcs domestiques et les sangliers. Son introduction sur le territoire national et en élevage aurait des conséquences dramatiques pour l'ensemble de la filière porcine. La vigilance de tous est requise pour détecter très rapidement tout foyer qui pourrait survenir sur le territoire.

